

# AVIS DE LA MAIRIE

## ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE LIEE A LA SECHERESSE

Des fissures sont apparues sur des maisons de Courmangoux, sans doute dues à l'épisode de sécheresse. Les personnes concernées, pour obtenir indemnisation, doivent immédiatement déclarer à leur assurance la nature des dommages subis en Recommandé avec Accusé de Réception et en adresser copie à la mairie de COURMANGOUX avant le 30 novembre 2020 afin que la mairie puisse établir une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. (Les sinistrés voudront bien fournir des photos des dommages et indiquer, de façon précise, les dates d'apparition et d'évolution du phénomène)